

Compte rendu de la réunion du conseil municipal de Joch.

Séance du mercredi 24 juin 2026.

Présents : M. Jean-Claude Graule, Me Anne-Marie Alart, M. Jérôme Villelongue, Me Paulette Verdier, M. Bernard Barboteu, Me Caroline Piau, M. Bernard Iglesias, M. Jean-Marc Saquer, Me Odile Bissierier.

Excusée : Me Nicole Andrzejewski (donnant procuration pour les votes à Jean-Claude Graule).

Secrétaire de séance : Me Anne-Marie Alart.

Ouverture de la séance 19h.

1. Approbation du PV de la séance du 19 mai 2026.

Monsieur le maire demande si tout le monde a pris connaissance du procès-verbal du conseil municipal du mardi 19 mai 2026. Tout le monde ayant pris connaissance du compte rendu, ce dernier est approuvé et validé à l'unanimité.

2. Décisions du maire.

Monsieur le maire a dû prendre la décision de faire faire le nettoyage de la hotte de la cuisine du restaurant « L'Escola » et du conduit. Il a fait appel à une entreprise de Cabestany qui a proposé un devis de 510 €, que monsieur le maire a accepté.

Il a fallu obligatoirement remplacer une borne incendie hors d'usage entre le « carrer del molí » et le « carrer del castell » pour un montant de 3000€.

Monsieur le maire a accepté compte tenu du risque d'incendie élevé.

Il faut procéder à la vérification des poteaux incendies. Une seule entreprise a répondu et propose une vérification pour un montant de 95€ par poteau.

Monsieur Jean-Marc Saquer intervient en disant qu'avant les pompiers procédaient eux-mêmes à ces vérifications. Il propose de se renseigner auprès de M. Christophe Ribo, chef de corps de la caserne de Vinça. Il est décidé d'attendre la réponse des pompiers.

Il a fallu équiper le service technique de la commune de matériel : achat d'un souffleur pour un montant de 817,52€.

L'entretien et le débroussaillage des chemins communaux étant une obligation, monsieur Jean-Claude Graule a fait appel à l'entreprise de M. Pierre Solé d'Espira de Conflent. Les travaux nécessaires ont été faits entre le Mas Saurine et le Mas Dorandeu, sur la partie appartenant à la commune de Joch, pour un montant de 756€.

Il a été procédé à la réparation de la débroussailleuse chez Rural Master, pour un montant de 378,20€.

3. Réfection d'une partie de la chaussée « carrer del molí » : devis et virements de crédits.

Monsieur le maire explique que les travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau potable sont en cours « carrer del molí » et « carrer del castell » sous la compétence du SIVU du Conflent. Ces travaux ont impliqué l'ouverture d'une partie de la chaussée, laquelle partie sera refaite à neuf à la fin du chantier.

Monsieur le maire estime qu'il serait opportun de prévoir la réfection de la partie de la chaussée qui n'a pas été impactée par les travaux. Ainsi, le « carrer del molí » serait en grande partie refait à neuf. Ces travaux seraient, évidemment, à la charge de la commune.

Monsieur le maire a demandé un devis à EHTP l'entreprise devant réaliser l'enrobé prévu dans le marché de la réfection de l'adduction d'eau potable. Il présente. Le devis d'un montant de 7267,50€.

Il précise toutefois que, dans le cas où l'assemblée émettrait un avis favorable, étant donné que ces travaux n'ont pas été prévus dans le budget, la création d'une opération et d'un virement de crédits seraient nécessaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et une voix par procuration pour la réfection en enrobé à chaud du côté de la chaussée non pris en charge par le SIVU au « carrer del molí » et accepte le virement de crédits proposé par le maire.

4. Adhésion association « Train en Têt », association des usagers de la ligne Perpignan-Villefranche, virement de crédits.

Monsieur le maire informe que « Train en Têt » a sollicité la commune pour que celle-ci adhère à ladite association.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur son adhésion ou pas, sachant que le montant de la cotisation annuelle pour les communes de moins de 4000 habitants est de 50€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et une voix par procuration, décide d'adhérer à l'association et d'opter pour la cotisation de 50€.

5. Avenant à la convention SYDEEL : rénovation EP « carrer major ».

Monsieur le maire explique qu'il s'est rapproché du SYDEEL66 pour savoir quelles seraient les conditions pour remplacer les capots bleus des EP (éclairages publics) concernés par des capots noirs pour harmoniser la vue d'ensemble du vieux village.

Le SYDEEL a chiffré le coût pour la commune et a proposé d'établir un avenant à la convention d'origine car l'enveloppe du SYDEEL permettra d'englober ces travaux au projet global de « modernisation du réseau EP-Rénovation carrer major ».

Le SYDEEL participerait à hauteur de 50% et la plus-value sur la convention initiale à charge de la commune s'élèverait à 905,67€. Le coût total de la participation estimative de la commune serait donc de 8805,16€ pour la totalité de l'opération de modernisation du réseau EP-carrer major.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer. Le conseil municipal vote pour à l'unanimité des membres présents et une voix par procuration.

- **Délibération de principe : devis SYDEEL travaux de raccordement des lotissements Camp del capellà et Camp d'en Ripoull.**

Monsieur le maire explique que la commune a été destinataire de courriers des ASL des lotissements privés situés sur la commune, afin que la commune fasse le nécessaire pour l'intégration des voiries et réseaux dans le domaine public.

Le SYDEEL a été consulté pour la partie du réseau d'éclairage public. Pour deux des lotissements qui en ont fait la demande, un raccordement de l'éclairage public au réseau va nécessiter la réalisation d'une tranchée.

Monsieur le maire précise que ce coût pourra être réclamé au lotisseur « EUROPROFIM » après paiement qui n'interviendra qu'en fin d'année, lorsque le SYDEEL arrêtera ses comptes.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de prendre une délibération de principe pour approuver les travaux à prévoir et le montant évalué par EDF BUSINESS SERVICES pour le SYDEEL66, à savoir :

Camp del capellà : montant 4158€.

Camp d'en Ripoull : montant 1746€.

Le conseil municipal vote pour le principe de la réalisation de ces travaux à l'unanimité des membres présents et une voix par procuration.

6. Questions diverses.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h10.